



ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  Quelques statistiques concernant le marché français de l'assurance construction (garanties dommages-ouvrage et RC décennale)

SOMMAIRE

1.	PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE ET DONNÉES UTILISÉES.....	5
2.	VOLUMES DE PRIMES, FRAIS D'ACQUISITION ET VENTILATION ENTRE GARANTIES OBLIGATOIRES / GARANTIES FACULTATIVES SUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS OPÉRANT EN ASSURANCE CONSTRUCTION EN FRANCE (AFFAIRES DIRECTES EN MILLIERS D'EUROS).....	6
3.	RÉSULTATS OBTENUS CONCERNANT LA GARANTIE DOMMAGES-OUVRAGE (DO) SUR L'ÉCHANTILLON D'UNE QUINZAINE DE SOCIÉTÉS RETENU.....	8
4.	RÉSULTATS OBTENUS CONCERNANT LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE (RCD) SUR L'ÉCHANTILLON D'UNE QUINZAINE DE SOCIÉTÉS RETENU	10

Faits saillants

L'assurance construction obligatoire française (responsabilité civile décennale, ou RCD, et dommages-ouvrage, ou DO) présente de fortes spécificités techniques, administratives et juridiques, qui se traduisent notamment par une gestion des dossiers de sinistres sur des durées très étendues et la nécessité de capitaliser sur le long terme la prime d'assurance perçue à la souscription du contrat, à l'ouverture du chantier.

Pour un nouvel entrant, il est donc délicat d'établir des statistiques fiables sur ce segment en se fondant sur ses seules données propres, puisqu'il lui faudra potentiellement attendre plusieurs dizaines d'années pour observer le développement complet d'un exercice de souscription (règlement de l'ensemble des sinistres et encaissement de tous les recours). L'utilisation de données de marché s'avère donc nécessaire pour pallier ce manque d'historique. Dans cette perspective, la présente étude fournit des statistiques bâties à partir d'un échantillon représentatif des acteurs français de la construction et donc des repères chiffrés concernant certains paramètres clés de cette activité.

Sur la période 2011-2015, les affaires directes en construction française représentaient en moyenne plus de 2,1 milliards de primes émises annuelles, dont un peu plus d'un quart au titre de la garantie dommages-ouvrage. Au sein de ces primes, les frais d'acquisition comptaient en moyenne pour environ 11%, toutes garanties confondues. Les garanties principales obligatoires (c'est-à-dire telles que prévues par la loi) expliquent l'essentiel de la prime versée, les garanties facultatives additionnelles ne pesant pas plus de 20% de celle-ci.

La charge totale de sinistres pour un exercice de souscription donné (y compris frais de gestion des sinistres, mais nette des recours y afférant) est en général proche, voire supérieure au total de primes correspondant, une fois déduits les frais d'acquisition. Les revenus financiers jouent en effet un rôle central dans la rentabilité des contrats d'assurance construction. Plus précisément :

- En dommages-ouvrage, le taux de sinistralité moyen est de 88,1%, avec la moitié des observations se situant dans une fourchette 77,4% - 108,2% autour de la médiane (de 93,1%) ;
- En responsabilité civile décennale, le taux de sinistralité moyen est de 129,6%, avec la moitié des observations se situant dans une fourchette 112,9% - 144,2% autour de la médiane (de 125,4%).

Au sein de cette charge totale, les frais de gestion des sinistres représentent en moyenne 7,5% environ du coût total des sinistres manifestés en RCD et en DO, avec la majorité des observations se situant dans une fourchette de 4,7%-11,7% en DO et 6,6%-8,6% en RCD.

Les recours - qui viennent réduire le coût final des sinistres pour l'assureur - jouent un rôle important dans l'économie des contrats en dommages-ouvrage. En effet :

- En dommages-ouvrage, le taux de recours moyen est de 46,4%, avec la moitié des observations se situant dans une fourchette 36,7% - 52,5% autour de la médiane (de 41,7%) ;
- En responsabilité civile décennale, où les taux de recours apparaissent davantage dispersés, la moitié des observations se situe dans une fourchette 1,7% - 8,4% autour de la médiane (de 4%).

L'étude a également analysé le poids du barème réglementaire dans la PSNEM (provision pour sinistres non encore manifestés) effectivement comptabilisée par les assureurs à leur bilan comptable en complément de la provision pour sinistres à payer « classique », évaluée sur la base des sinistres déjà manifestés. Il apparaît que, si une part non négligeable des entreprises déroge à cette méthode par défaut (de l'ordre d'un tiers), au final l'écart entre les deux montants reste très modeste (quelques pourcents au plus). Ce constat semble indiquer que le barème réglementaire, introduit en 1994, est considéré par les entreprises d'assurance françaises comme une approximation généralement acceptable de la PSNEM. En outre, c'est le montant minimal de PSNEM calculé en fonction du montant des primes, plutôt que selon la charge de sinistres, qui semble prévaloir dans la majorité des cas.

Mots-clés : assurance-construction, dommages-ouvrage, RC décennale, sinistralité, taux de frais, recours

1. Périmètre de l'étude et données utilisées

L'étude s'est limitée aux affaires directes souscrites par des entreprises d'assurance soumises au contrôle prudentiel de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Les données équivalentes relatives aux acteurs intervenant sur le marché français de l'assurance construction en liberté d'établissement (LE) ou en libre prestation de services (LPS) n'ont ainsi pas pu être intégrées.

L'étude se concentre principalement sur les deux couvertures décennales qui doivent être obligatoirement souscrites à l'ouverture d'un chantier en France (dommages-ouvrage, ou DO, et responsabilité civile décennale, ou RCD).

Le chapitre 3 ci-après fournit des éléments sur les volumes de primes et de frais d'acquisition sur l'ensemble du marché français. Les chapitres 4 et 5 présentent quelques statistiques sur les garanties DO et RCD respectivement, établies à partir d'un échantillon d'une quinzaine d'entreprises comptabilisant plus de 90% des affaires directes en France sur ces deux segments (96,7% en DO et 92,4% en RCD). L'échantillon peut donc être considéré comme très représentatif du marché français.

Les données sources proviennent des états de *reporting* réglementaires remis par les entreprises soumises au contrôle de l'ACPR avant l'entrée en application du régime Solvabilité 2, au titre de l'exercice comptable 2015, concernant 14 exercices de souscription (de 2002 à 2015). Selon la nature des grandeurs analysées, de façon à disposer du recul temporel nécessaire, certaines statistiques détaillées ne reposent que sur les 9 exercices de souscription les plus anciens (cf. précisions à ce sujet aux chapitres 4 et 5). Cela a permis de gommer le poids prépondérant de la charge de sinistres non manifestés, qui doit être estimée sans observations, dans les premières années de développement qui suivent la souscription d'un contrat d'assurance construction. Pour les mêmes raisons, certaines statistiques (frais de gestion des sinistres, recours) ont été évaluées sur la base des seuls sinistres manifestés.

2. Volumes de primes, frais d'acquisition et ventilation entre garanties obligatoires / garanties facultatives sur l'ensemble des acteurs opérant en assurance construction en France (affaires directes en milliers d'euros)

Volume total de primes émises et ventilation de celles-ci selon la garantie principale obligatoire du contrat :

Written premiums	Primes émises nettes d'annulations	DO	RCD	RCD + DO	DO/total
2015	2015	532 813	1 491 606	2 024 419	26,3%
2014	2014	475 456	1 521 639	1 997 095	23,8%
2013	2013	540 739	1 568 013	2 108 753	25,6%
2012	2012	580 800	1 616 201	2 197 001	26,4%
2011	2011	644 791	1 568 115	2 212 906	29,1%
2010	2010	642 141	1 491 177	2 133 318	30,1%
2009	2009	548 259	1 618 949	2 167 209	25,3%
2008	2008	656 934	1 663 155	2 320 089	28,3%
5-year average (2011 - 2015)	Moyenne sur 5 ans (2011 - 2015)	554 920	1 553 115	2 108 035	26,3%
8-year average (2008 - 2015)	Moyenne sur 8 ans (2008 - 2015)	577 742	1 567 357	2 145 099	26,9%

Montant des frais d'acquisition et taux correspondant sur primes :

Acquisition costs	Frais d'acquisition	DO	RCD	RCD + DO	DO/total
2015	2015	69 580	158 047	227 627	30,6%
2014	2014	62 185	157 554	219 739	28,3%
2013	2013	75 453	168 443	243 896	30,9%
2012	2012	74 418	164 326	238 743	31,2%
2011	2011	82 034	156 843	238 877	34,3%

Acquisition costs / Written premiums	Ratio Frais d'acquisition / Primes émises	DO	RCD	RCD + DO
2015	2015	13,06%	10,60%	11,24%
2014	2014	13,08%	10,35%	11,00%
2013	2013	13,95%	10,74%	11,57%
2012	2012	12,81%	10,17%	10,87%
2011	2011	12,72%	10,00%	10,79%
5-year average (2011 - 2015)	Moyenne 5 ans (2011 - 2015)	13,13%	10,37%	11,09%

Ventilation des primes émises entre garanties obligatoires (minimales) et facultatives :

Financial year 2015	Exercice comptable 2015	DO	RCD	RCD + DO
Mandatory guarantees	Garanties obligatoires	437 774	1 243 923	1 681 697
Ancillary guarantees	Autres garanties	95 040	247 679	342 719
Total	Total	532 814	1 491 602	2 024 416
<i>Ratio "Ancillary guarantees" / Total</i>	<i>Ratio "Autres garanties" / Total</i>	17,8%	16,6%	16,9%

Financial year 2014	Exercice comptable 2014	DO	RCD	RCD + DO
Mandatory guarantees	Garanties obligatoires	387 830	1 275 013	1 662 843
Ancillary guarantees	Autres garanties	87 627	246 629	334 256
Total	Total	475 457	1 521 642	1 997 099
<i>Ratio "Ancillary guarantees" / Total</i>	<i>Ratio "Autres garanties" / Total</i>	18,4%	16,2%	16,7%

Financial year 2013	Exercice comptable 2013	DO	RCD	RCD + DO
Mandatory guarantees	Garanties obligatoires	429 778	1 318 366	1 748 144
Ancillary guarantees	Autres garanties	111 113	249 649	360 763
Total	Total	540 891	1 568 015	2 108 907
<i>Ratio "Ancillary guarantees" / Total</i>	<i>Ratio "Autres garanties" / Total</i>	20,5%	15,9%	17,1%

Ratio "Ancillary guarantees" / Total	Ratio "Autres garanties" / Total	DO	RCD	RCD + DO
Financial year 2013	Exercice comptable 2013	20,5%	15,9%	17,1%
Financial year 2014	Exercice comptable 2014	18,4%	16,2%	16,7%
Financial year 2015	Exercice comptable 2015	17,8%	16,6%	16,9%
3-year average (2013-2015)	Moyenne sur 3 ans	18,9%	16,2%	16,9%

3. Résultats obtenus concernant la garantie dommages-ouvrage (DO) sur l'échantillon d'une quinzaine de sociétés retenu

Sinistralité, taux de frais (acquisition et gestion des sinistres manifestés) et taux de recours :

	<u>DO. Ratio 1.</u>	<u>DO. Ratio 2.</u>	<u>DO. Ratio 3.</u>	<u>DO. Ratio 4.</u>
ASSURANCE de DOMMAGES OUVRAGE	"Charge globale des sinistres nette de recours" / "Primes émises nettes de frais d'acquisition"	"Coûts ou frais d'acquisition des contrats" / "Primes émises"	"Coûts de gestion cumulés des sinistres manifestés jusqu'au 31.12.2015" / "Charge totale de ces sinistres brut de recours (pas de PSNEM pour les sinistres manifestés)"	"Sinistres manifestés jusqu'au 31.12.2015. "Recours encaissés et à encaisser" / "Coût total de ces sinistres bruts de recours (pas de PSNEM pour ces sinistres manifestés)"
	"Total cost of the claims net of recourses received or to be received" / "written premiums net of acquisition costs"	"Acquisition costs of the contracts" / "Written premiums"	"Handling cost of the claims incurred until 31.12.2015" / "Total cost of these claims gross of recourses (no PSNEM for incurred claims)"	"Claims Incurred until 31.12.2015. "Recourses received and to be received" / "Total cost of these claims gross of recourses (no PSNEM for these incurred claims)"
Niveau de représentativité de l'échantillon par rapport aux primes émises en 2015 affaires directes France	96,7%	96,7%	96,7%	96,7%
Nombre de sociétés dans l'échantillon	15	15	15	15
Nombre de lignes par société	9	9	9	9
Exercices de souscription retenus (n)	2002 à 2010	2007 à 2015	2002 à 2010	2002 à 2010
Différence de millésime vue fin 2015 (Δn)	13 à 5	8 à 0	13 à 5	13 à 5
Nombre total de lignes	135	135	135	135
Moyenne pondérée (entreprises de l'échantillon considérées comme un tout)	88,1%	11,7%	7,0%	46,4%
Moyenne simple de l'échantillon	94,3%	13,8%	7,5%	42,9%
Valeur minimale de 50% des valeurs de l'échantillon encadrant la médiane (équiréparties autour de celle-ci).	77,4%	8,4%	4,7%	36,7%
Médiane de l'échantillon	93,1%	13,6%	5,9%	41,7%
Valeur maximale de 50% des valeurs de l'échantillon encadrant la médiane (équiréparties autour de celle-ci).	108,2%	17,6%	11,7%	52,5%

Utilisation de la PSNEM calculée selon le barème réglementaire versus calcul dérogatoire :

	<u>DO. Ratio 5.</u>
ASSURANCE de DOMMAGES OUVRAGE	Sociétés utilisant la méthode réglementaire ou dérogatoire. Excédent (PSNEM effective - PSNEM réglementaire) / PSNEM réglementaire. Avec PSNEM nette de recours
	Companies using the mandatory or the derogatory PSNEM. Excess of (written PSNEM - Mandatory PSNEM) / Mandatory PSNEM. With PSNEM net of recourses
Niveau de représentativité de l'échantillon par rapport aux primes émises en 2015 affaires directes France	96,7%
Nombre de sociétés dans l'échantillon	15
Nombre de lignes par société	14
Exercices de souscription retenus (n)	2002 à 2015
Différence de millésime vue fin 2015 (Δn)	13 à 0
Nombre total de lignes	210
Moyenne pondérée de l'écart (entreprises de l'échantillon considérées comme un tout)	-1,5%
La méthode dérogatoire est utilisée pour calculer la PSNEM (en pourcentage du nombre de lignes) par	40,0%
La méthode dérogatoire est utilisée pour calculer la PSNEM (pourcentage en montant de la PSNEM de primes ou "Bn" cumulée de l'échantillon) par	33,0%
Le résultat intermédiaire An (PSNEM sinistres) est retenu pour le calcul de la PSNEM réglementaire (% du nombre de lignes) par	9,5%
Le résultat intermédiaire An (PSNEM sinistres) est retenu pour le calcul de la PSNEM réglementaire (% en montant) par	1,3%

4. Résultats obtenus concernant la garantie responsabilité civile décennale (RCD) sur l'échantillon d'une quinzaine de sociétés retenu

Sinistralité, taux de frais (acquisition et gestion des sinistres manifestés) et taux de recours :

	<u>RCD. Ratio 1.</u>	<u>RCD. Ratio 2.</u>	<u>RCD. Ratio 3.</u>	<u>RCD. Ratio 4.</u>
ASSURANCE de RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE	"Charge globale des sinistres nette de recours" / "Primes émises nettes de frais d'acquisition"	"Coûts ou frais d'acquisition des contrats" / "Primes émises"	"Coûts de gestion cumulés des sinistres manifestés jusqu'au 31.12.2015" / "Charge totale de ces sinistres brut de recours (pas de PSNEM pour les sinistres manifestés)"	"Sinistres manifestés jusqu'au 31.12.2015. "Recours encaissés et à encaisser" / "Coût total de ces sinistres bruts de recours (pas de PSNEM pour ces sinistres manifestés)"
	"Total cost of the claims net of recourses received or to be received" / "written premiums net of acquisition costs"	"Acquisition costs of the contracts" / "Written premiums"	"Handling cost of the claims incurred until 31.12.2015" / "Total cost of these claims gross of recourses (no PSNEM for incurred claims)"	"Claims Incurred until 31.12.2015. "Recourses received and to be received" / "Total cost of these claims gross of recourses (no PSNEM for these incurred claims)"
Niveau de représentativité de l'échantillon par rapport aux primes émises en 2015 affaires directes France	92,4%	92,4%	92,4%	92,4%
Nombre de sociétés dans l'échantillon	15	15	15	15
Nombre de lignes par société	9	9	9	9
Exercices de souscription retenus (n)	2002 à 2010	2007 à 2015	2002 à 2010	2002 à 2010
Différence de millésime vue fin 2015 (Δn)	13 à 5	8 à 0	13 à 5	13 à 5
Nombre total de lignes	135	135	135	135
Moyenne pondérée (entreprises de l'échantillon considérées comme un tout)	129,6%	10,0%	8,2%	6,7%
Moyenne simple de l'échantillon	127,4%	10,9%	7,5%	10,4%
Valeur minimale de 50% des valeurs de l'échantillon encadrant la médiane (équiréparties autour de celle-ci).	112,9%	6,8%	6,6%	1,7%
Médiane de l'échantillon	125,4%	9,6%	8,1%	4,0%
Valeur maximale de 50% des valeurs de l'échantillon encadrant la médiane (équiréparties autour de celle-ci).	144,2%	16,4%	8,6%	8,4%

Utilisation de la PSNEM calculée selon le barème réglementaire versus calcul dérogatoire :

	<u>RCD. Ratio 5.</u>
ASSURANCE de RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE	Sociétés utilisant la méthode réglementaire ou dérogatoire. Excédent (PSNEM effective - PSNEM réglementaire) / PSNEM réglementaire. Avec PSNEM nette de recours
	Company using the mandatory or the derogatory PSNEM. Excess of (written PSNEM - Mandatory PSNEM) / Mandatory PSNEM. With PSNEM net of recourses
Niveau de représentativité de l'échantillon par rapport aux primes émises en 2015 affaires directes France	92,4%
Nombre de sociétés dans l'échantillon	15
Nombre de lignes par société	14
Exercices de souscription retenus (n)	2002 à 2015
Différence de millésime vue fin 2015 (Δ n)	13 à 0
Nombre total de lignes	210
Moyenne pondérée de l'écart (entreprises de l'échantillon considérées comme un tout)	-4,7%
La méthode dérogatoire est utilisée pour calculer la PSNEM (en pourcentage du nombre de lignes) par	26,7%
La méthode dérogatoire est utilisée pour calculer la PSNEM (pourcentage en montant de la PSNEM de primes ou "Bn" cumulée de l'échantillon) par	28,5%
Le résultat intermédiaire An (PSNEM sinistres) est retenu pour le calcul de la PSNEM réglementaire (% du nombre de lignes) par	37,6%
Le résultat intermédiaire An (PSNEM sinistres) est retenu pour le calcul de la PSNEM réglementaire (% en montant) par	21,7%



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr